



L'édito de la présidente

Cette lettre d'information illustre la diversité des travaux et des missions qui nous sont reconnues par le Code général des collectivités territoriales (CGCT) : saisine, autosaisine, avis. Elle témoigne du rôle singulier que joue le CESER dans le débat public régional.

Saisi par le Conseil régional, le CESER a récemment apporté sa contribution à la réflexion sur le développement de l'intelligence artificielle en Pays de la Loire. Dans un contexte de transformations technologiques rapides, notre assemblée a souhaité interroger les conditions d'une IA mise au bénéfice de l'humain. Cette contribution s'inscrit pleinement dans notre mission de conseil et d'aide à la décision en réponse à une saisine régionale.

Parallèlement, le CESER exerce son droit d'autosaisine. Les études consacrées à la rénovation énergétique des logements et à la mise en œuvre de l'objectif de zéro artificialisation nette traduisent notre volonté d'anticiper les grandes transitions. Elles visent à formuler des propositions opérationnelles vues sur les territoires, construites à partir des retours du terrain, pour accompagner les acteurs ligériens face à des enjeux structurants pour l'avenir de la région.

Le CESER est également appelé à se prononcer sur les grandes stratégies et projets qui façonnent le développement régional. Les avis rendus sur le bilan à mi-parcours du CPER 2021-2027, sur le rapport régional en matière d'égalité femmes-hommes, ou encore sur le projet GoGO2, illustrent cette mission consultative d'avis.

À travers l'ensemble de ces travaux, le CESER des Pays de la Loire affirme sa vocation : être un espace de dialogue, de réflexion et de propositions, qui participe par ses avis à l'administration de la région. Cette lettre d'information en est le reflet, et je vous en souhaite une bonne lecture.

Marie-Thérèse BONNEAU,
Présidente du CESER

L'IA AU BÉNÉFICE DE L'HUMAIN EN PAYS DE LA LOIRE

Enjeux et préconisations pour un usage raisonné et maîtrisé de l'IA

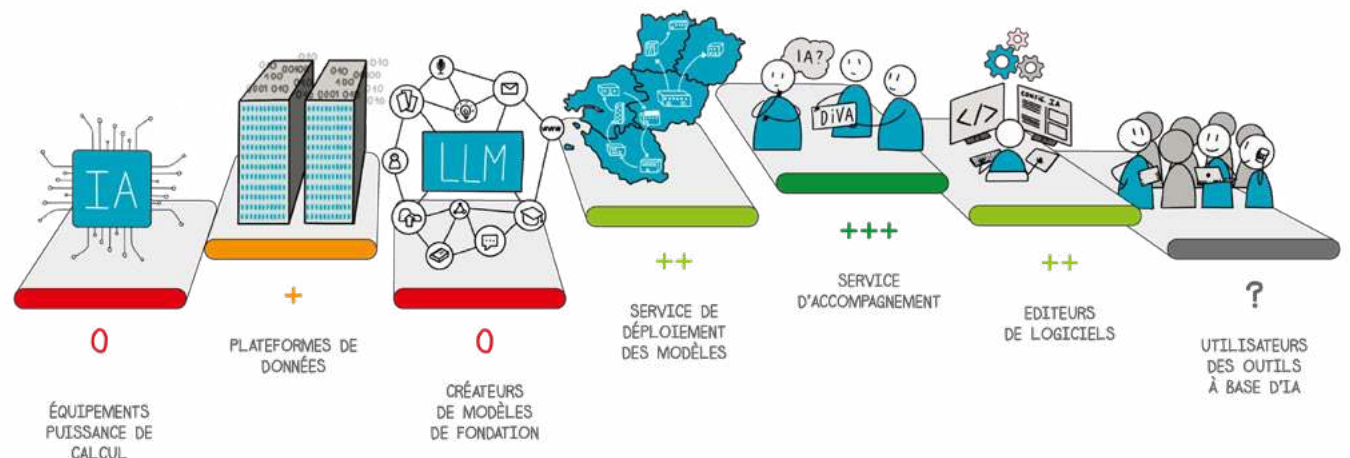
En 2024, le CESER des Pays de la Loire a été saisi par la Présidente de Région afin de venir « éclairer le Conseil régional sur les impacts réels et concrets de l'intelligence artificielle sur notre économie et sur nos territoires, et dresser un état des lieux de nos forces et de nos faiblesses en la matière, notamment sur le plan académique et de la recherche, afin que nous puissions collectivement tirer les meilleurs bénéfices de ces transformations en marche ». En réponse à cette saisine, le CESER a mené une contribution en deux temps : un état des lieux des principaux acteurs ligériens de l'IA et des enjeux régionaux, puis des préconisations pour un usage raisonné et maîtrisé de l'IA au bénéfice de l'humain en Pays de la Loire.

UN ÉCOSYSTÈME ÉTENDU : REFLET DE LA DIVERSITÉ DES ACTEURS DE L'IA PRÉSENTS EN RÉGION

La contribution du CESER souligne l'absence de données quantifiées et précises des acteurs présents en région. Elle dresse néanmoins un certain nombre de constats. Les auditions menées par le CESER ont notamment mis en exergue que des acteurs s'emparent d'ores et déjà de l'IA pour un usage précis, parfois très ciblé.

Tous les acteurs ne sont pas toujours utilisateurs conscients de l'IA. De même, la plupart des applications et usages liés à l'IA générative demeurent trop récents pour disposer d'une vision exhaustive. En outre, la réponse à l'appel à projets européen EDIH a porté sur data & IA (dispositif DIVA), ce qui témoigne d'une dynamique data & IA déjà implantée en Pays de la Loire.

Une couverture hétérogène de la chaîne de valeurs de l'IA



DÉPLOYER L'IA AU BÉNÉFICE DE L'HUMAIN

Géraldine PAPIN-BEAU (au centre), Présidente de la commission
« Économie - Emploi - Recherche - Innovation »

Isabelle THOUMIN, Co-rapporteuse

Gaël VIRLOUVET, Co-rapporteur.

« L'IA n'est pas qu'un sujet technologique c'est aussi un sujet RH parce qu'elle questionne les métiers, les compétences, les organisations et même notre manière de travailler ensemble et d'apprendre : accompagner, former, expérimenter sont la clé. »

— **Géraldine PAPIN-BÉALU**

« Parler d'IA est trompeur. Mieux vaut parler d'outils, des outils au service des humains, des outils devant être objet de dialogues. Il ne s'agit pas d'un sujet strictement technique, les enjeux sont multiples et la dimension éthique est centrale. Nous avons le pouvoir et la responsabilité de nos choix. »

— **Isabelle THOUMIN**

« L'IA va profondément modifier nos métiers et nos activités. Pour anticiper et accompagner au mieux ces évolutions, nous invitons la Région à élaborer une feuille de route concertée du déploiement de l'IA en Pays de la Loire, à laquelle pourront ainsi contribuer les acteurs de notre territoire. »

— **Gaël VIRLOUVET**



LES PRÉCONISATIONS DU CESER POUR UN USAGE RAISONNÉ ET MAÎTRISÉ DE L'IA EN PAYS DE LA LOIRE

LES 12 ENJEUX IDENTIFIÉS

- Création de la valeur avec l'IA
- Renforcement de l'accompagnement
- Vulnérabilité Risque de cybersécurité
- Appropriation de l'IA pour tous
- Résorption des disparités territoriales
- Intégration des enjeux éthiques et environnementaux
- Pilotage, suivi et évaluation
- Impact de l'IA sur les capacités cognitives
- Implication de la recherche sur l'IA
- L'IA au service de la transition écologique
- Besoin d'éducation et de formation
- Adaptation et organisation du travail



LES 4 PILIERS STRATÉGIQUES



Définir et porter
une Ambition Régionale



Développer et orienter
la Recherche & Innovation



Sensibiliser, former
et permettre une appréhension et
une appropriation de l'IA par tous



Maintenir et créer
de la Valeur partagée

L'ensemble des 16 préconisations s'articule autour de « LA Capacité à... »

CAPACITÉ À PILOTER...

- **En dialoguant.** Instaurer un dialogue associant les partenaires de la Région et les principales têtes de réseaux régionales.
- **En partageant une ambition.** Définir une vision commune et fédératrice.
- **En planifiant.** Écrire une feuille de route régionale de l'IA (court, moyen et long terme).
- **En évaluant.** Prévoir des indicateurs de suivi et d'impact.



...Pour faire vivre une ambition et une dynamique régionale de l'IA au bénéfice de l'humain.

CAPACITÉ À COMPRENDRE ET UTILISER LES OUTILS...

- **En éduquant au numérique.** La Région distribuant des ordinateurs, déployer une sensibilisation des lycéens à un usage raisonné et maîtrisé du numérique et de l'IA.
- **En sensibilisant.** Faire de la sensibilisation à l'IA des personnels de l'éducation et des jeunes une cause régionale.
- **En formant et en permettant l'appropriation.** Dans chaque formation, inscrire un socle de valeurs communes et de méthodes adaptées à chaque public.
- **En connectant.** Permettre à chaque ligérienne et ligérien une connexion internet de qualité suffisante.



...Pour sensibiliser, former et permettre une appréhension et appropriation de l'IA pour tous.

CAPACITÉ À RECHERCHER ET INNOVER...

- **En valorisant la recherche.** Donner de la visibilité et des moyens à la recherche en IA en Pays de la Loire.
- **En orientant les soutiens.** Prioriser et orienter les soutiens de la Région en faveur de la recherche en soutenant à la fois la recherche fondamentale et appliquée.
- **En croisant les regards pluridisciplinaires.** Soutenir la recherche en sciences sociales sur l'IA.
- **En créant des synergies.** Renforcer les liens entre recherche et acteurs économiques.



...Pour développer et orienter la recherche et l'innovation sur l'IA en Pays de la Loire.

CAPACITÉ À ADAPTER LES ORGANISATIONS...

- **En transformant.** Renforcer l'accompagnement à la transformation des organisations.
- **En formant & sécurisant les parcours.** Former les actifs et accompagner les transitions professionnelles avec un angle numérique.
- **En fiabilisant.** Encourager l'émergence de bases de données fiables et renforcer l'ouverture des données en respectant le RGPD.
- **En soutenant les TPE/PME.** Accompagner les plus petites entreprises pour l'implémentation de l'IA dans leur process afin qu'elles conservent leur attractivité et qu'elles accroissent leur performance globale.
- **En dialoguant.** Faire de l'IA un objet de dialogue social et professionnel.
- **En accompagnant les territoires.** Animer un réseau de collectivités ligériennes sur la thématique de l'IA.



...Pour maintenir et créer de la valeur partagée sur notre territoire, au bénéfice de l'humain.

CAPACITÉ À GARDER UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ...

- **En préservant les ressources (eau, énergie, foncier, matériaux)**

...Pour limiter l'impact environnemental des data centers et encourager la sobriété.



CHARLES GORINTIN

« Pas besoin d'investissement massif,
juste du courage pour essayer,
d'apprendre et d'itérer »

Le co-fondateur d'ALAN et de Mistral AI (non exécutif) a salué la lucidité et la volonté d'action du CESER :

« Ce qui me frappe, c'est la lucidité sur les défis, mais aussi une volonté d'agir. Je partage l'idée que l'IA doit être au bénéfice de l'humain, mais ça dépend aussi de l'humain, de l'adoption par chacun. »

Pour lui, les PME, associations et collectivités peuvent commencer dès demain à utiliser l'IA générative, sans attendre.

« Comme vous le préconisez, l'accompagnement territorial est crucial pour ne pas subir, il faut saisir cette opportunité et continuer de réaffirmer ce que les Pays de la Loire veulent devenir collectivement. Les Pays de la Loire ont tous les atouts : dynamisme, coopération, volonté politique. »



ZAN, LOGEMENT ET RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : TROIS DÉFIS POUR UNE RÉGION DURABLE

En Pays de la Loire, l'équivalent de 7 à 8 terrains de football disparaît chaque jour sous le béton ou le goudron, dans un contexte de besoins croissants en logements et d'enjeux forts en matière de transitions environnementales. Comment concilier sobriété foncière, accès au logement* et rénovation énergétique ? Pour répondre à ces enjeux majeurs, les commissions du CESER ont uni leurs compétences : « Aménagement des territoires - Cadre de vie - Environnement », « Santé-Social », « Infrastructures - Mobilités - Infrastructures de l'Information et de la Communication - Énergies ».

À travers des auditions menées dans plusieurs territoires et une large concertation avec les acteurs de terrain, le CESER a identifié des leviers concrets pour agir. Une démarche inédite, qui lie pour la première fois trois études du CESER dans une même réflexion, et propose des axes d'amélioration pour un aménagement durable au service des Ligériens et des Ligériennes.



3 QUESTIONS À...

CÉCILE YADRO

Rapporteuse de l'étude au nom de la commission

« Aménagement des territoires - Cadre de vie - Environnement »

ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE : DES LEVIERS POUR LES TERRITOIRES LIGÉRIENS

L'objectif du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050 vise à ralentir puis compenser l'artificialisation des sols. Le ZAN marque un tournant majeur dans les politiques d'aménagement et il prend un relief particulier en Pays de la Loire. Comment cet objectif national est-il mis en œuvre dans une région aussi diverse que la nôtre ? C'est ce qu'explore l'étude du CESER, à partir d'auditions menées auprès d'acteurs de terrain et de contributions institutionnelles et expertes. Elle met en évidence un large consensus sur la nécessité de réduire l'artificialisation des sols, tout en montrant les obstacles rencontrés par les collectivités pour y parvenir. L'étude décrit aussi les opportunités offertes par la sobriété foncière et identifie des leviers pour accompagner les collectivités dans cette voie afin d'inscrire durablement la région dans une trajectoire compatible avec les limites écologiques.

ZAN : comment concilier un objectif national avec les réalités contrastées des territoires ligériens ?

En Pays de la Loire, entre 2011 et 2024*, ce sont 24 258 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) qui ont été artificialisés, plaçant la région au 4^e rang national pour la consommation d'espaces. Un constat alarmant, alors que l'objectif du Zéro Artificialisation Nette impose de diviser par deux cette consommation d'ici 2031, par rapport à la décennie 2011-2021, avant d'atteindre la neutralité en 2050.

L'artificialisation est définie comme l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage (surface bâtie ou imperméabilisée).

Le ZAN n'est pas une contrainte supplémentaire, mais une opportunité de repenser notre modèle d'aménagement pour préserver la qualité de vie et la résilience des territoires. Cependant, sur le terrain, les collectivités sont confrontées à un cadre réglementaire complexe et mouvant, des outils de mesure et de suivi perfectibles et une ingénierie territoriale inégalement répartie.

La Loire-Atlantique, avec 13,7 % de son territoire artificialisé, contraste avec la Mayenne (7,5 %). Ces écarts reflètent des dynamiques économiques et démographiques différentes, mais aussi des niveaux de sensibilisation variables, explique Cécile Yadro. L'étude du CESER révèle que l'appropriation du ZAN par les élus progresse surtout là où les intercommunalités mutualisent leurs compétences en urbanisme et organisent des formations, ateliers et visites inspirantes pour les élus.

Mais qu'en est-il des habitants ? L'appropriation du ZAN reste faible et les enjeux largement méconnus, car perçus comme techniques ou réglementaires. Pourtant, l'adhésion des habitants est un facteur clé de réussite, regrette la Rapporteuse. Plusieurs territoires expérimentent des démarches de concertation innovantes en abordant le ZAN par les modes de vie, la santé, le bien-être ou la qualité du cadre de vie, afin de rendre les enjeux plus concrets et plus accessibles.

Comment allier sobriété foncière, attractivité et environnement ?

• Économie : vers des zones d'activités sobres et attractives

Les zones d'activités représentent un levier clé de sobriété foncière. Il faut repenser leur modèle, aller au-delà de la densification pour concilier attractivité, qualité d'usage et respect des équilibres écologiques. L'étude recommande ainsi de rationaliser le foncier, de mutualiser et d'intensifier les usages, et d'intégrer les enjeux environnementaux dès la conception. Un dialogue étroit entre collectivités, acteurs économiques, aménageurs et le déploiement d'outils d'accompagnement sont essentiels pour trouver des solutions réalistes adaptées aux besoins des entreprises.

• Agriculture : produire sans grignoter les sols

L'agriculture ligérienne est confrontée à des enjeux de production alimentaire, énergétique, d'aménagement du territoire et de préservation de l'environnement. Il faut accompagner la profession vers la sobriété foncière, en menant des réflexions stratégiques sur les usages et la qualité des sols, souligne le CESER. L'intégration des bâtiments agricoles dans le calcul de l'artificialisation dès 2031 doit aussi être anticipée.

• Environnement : reconnaître la multifonctionnalité des sols

Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers ne se limite pas à une logique de zonage.



Il s'agit de reconnaître la multifonctionnalité des sols : écologique, hydrologique, agricole et paysagère, explique Cécile Yadro. Intégrer ces fonctions dès la planification permet de renforcer la biodiversité, protéger le cycle de l'eau et valoriser les paysages. **La renaturation** n'est pas qu'un outil pour atteindre le ZAN : **c'est un levier clé de la stratégie écologique régionale**, qui améliore aussi le cadre de vie et facilite l'acceptation de la densité urbaine par les habitants.

• Habitat : repenser la ville

62,44% de l'artificialisation des sols en Pays de la Loire est liée à l'habitat. Densifier ne signifie pas concentrer excessivement, mais repenser la ville pour qu'elle soit plus soutenable, adaptée aux changements climatiques, inclusive et agréable à vivre, insiste le CESER. Les solutions ? **Co-construire les projets avec les habitants, rénover et optimiser le bâti existant**, intensifier les usages et **faciliter les parcours résidentiels** avec de nouvelles formes d'habitat (écoquartiers, habitats partagés, réversibilité, etc.).

Quels sont les principes d'action proposés par le CESER pour favoriser la mise en œuvre du ZAN dans les territoires ?

- 1. Expérimenter et évaluer** : tester de nouvelles formes d'aménagement sur des périmètres maîtrisés, et mesurer leurs impacts.
- 2. Mettre en récit** : expliquer les choix via des scénarios intégrant écologie, social et économie, pour mobiliser tous les acteurs autour d'objectifs communs.
- 3. Planifier de manière pluridisciplinaire** : croiser les enjeux (logement, économie, environnement) pour des choix cohérents et partagés.
- 4. Coopérer à toutes les échelles** : mutualiser les moyens, partager les expertises, et coordonner les stratégies entre collectivités, acteurs publics et privés.

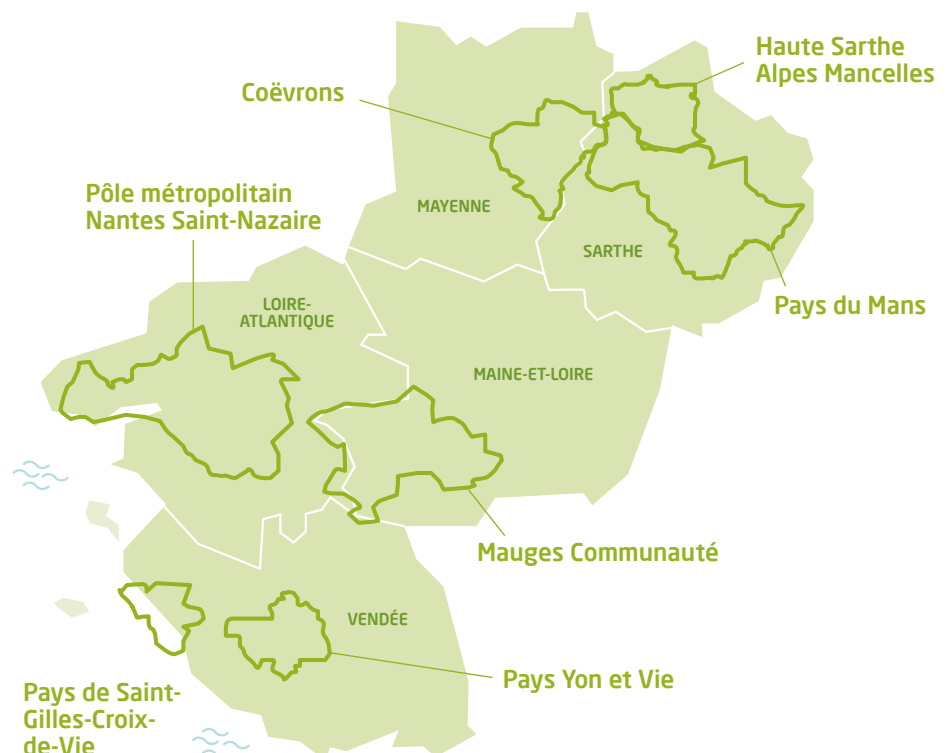
Un rôle clé pour la Région

Le CESER appelle à une révision rapide du SRADET** pour territorialiser le ZAN, évitant ainsi une réduction uniforme de 50 % de la consommation foncière pour tous les territoires. **La Région a un rôle clé à jouer pour être facilitatrice et donner un cap clair aux collectivités locales** : accompagner les projets sobres, créer des espaces de dialogue, et favoriser le partage d'expériences entre territoires, conclut Cécile Yadro.

* L'étude sera disponible en juin 2026.

** Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

Un dialogue avec sept territoires ligériens





SOUTIEN À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS EN PAYS DE LA LOIRE : ENJEUX, FREINS ET PERSPECTIVES



TÉMOIGNAGE

JEAN-CHRISTOPHE GAVALLET

Rapporteur au nom de la commission

« Infrastructures - Mobilités Infrastructures de l'information
et de la Communication - Énergies »

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : UN DÉFI SOCIAL, ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE

Alors que le changement climatique s'accélère, la rénovation énergétique des logements s'impose comme un enjeu majeur pour les Pays de la Loire. Avec 70 % de logements individuels et 64 % de propriétaires, la région affiche un taux de « passoires thermiques » légèrement inférieur à la moyenne nationale (12,4 % contre 13,9). Dans une nouvelle étude, le CESER dresse les réalités vécues par les territoires et formule des préconisations concrètes pour favoriser la rénovation énergétique des logements ligériens.

Un enjeu social : lutter contre la vulnérabilité et la précarité énergétique

En 2021, 16,7 % des Ligériens étaient en situation de vulnérabilité énergétique, avec des disparités territoriales marquées. Les grandes agglomérations concentrent le plus grand nombre de logements concernés, mais les zones rurales, notamment en Sarthe et Mayenne, sont proportionnellement plus touchées. Le confort thermique, essentiel à un logement décent, dépend de plusieurs facteurs : isolation, ventilation, qualité de l'air et capacité à résister aux canicules comme aux grands froids.

Le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE), obligatoire lors d'une vente ou d'une location, est souvent méconnu des propriétaires occupants. La fiabilité du DPE est aussi parfois remise en question.

Un impératif écologique et économique

Le secteur résidentiel représente 29 % de la consommation énergétique et 11,6 % des émissions de gaz à effet de serre en Pays de la Loire. Rénover les logements existants est donc un levier clé pour réduire l'empreinte carbone. La rénovation permet aussi de préserver l'« énergie grise » contenue dans les matériaux de construction, évitant ainsi le gaspillage lié à la démolition-reconstruction.

Sur le plan économique, la rénovation énergétique est un secteur en plein essor. Le secteur du bâtiment a généré 25 milliards d'euros de chiffre d'affaires au niveau national et emploie plus de 85 000 salariés en Pays de la Loire. Cependant, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée freine la dynamique. Les métiers du bâtiment doivent aussi évoluer pour intégrer de nouvelles compétences : isolation performante, énergies renouvelables, gestion numérique des chantiers, etc.

Des objectifs ambitieux, mais des freins persistants

La Région vise la rénovation d'un million de logements d'ici 2050. Pourtant, plusieurs obstacles entravent la réalisation de cet objectif. Le coût des travaux est le premier frein cité par les propriétaires, notamment les bailleurs, dont la moitié estime que les loyers ne couvrent pas les coûts de rénovation énergétique. Les copropriétés peinent aussi à engager des travaux collectifs, tandis que les résidences secondaires représentent un parc énergivore encore trop peu rénové. À cela s'ajoute la difficulté à trouver des artisans certifiés « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE).

Un écosystème d'acteurs à mieux coordonner

Pour accompagner les habitants, plusieurs acteurs interviennent : l'ANAH (Agence nationale de l'habitat), les ADIL (Agences départementales pour l'information sur le logement), les CAUE (Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), et les plateformes France Rénov'. Ces dernières, censées offrir un guichet unique, couvrent désormais 96 % du territoire, mais leur efficacité varie selon les moyens locaux.

Les aides financières existent (éco-PTZ, « Coup de pouce chauffage » par exemple), mais leur multiplicité et leur complexité administrative découragent les propriétaires.

LES PROPOSITIONS ET PRÉCONSACTIONS DU CESER POUR FACILITER L'ACCÈS À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

1. Stabiliser les dispositifs et garantir les financements

→ Pour la Région

Le CESER appelle la Région à garantir la stabilité de ses dispositifs d'aide et d'accompagner les plateformes France Rénov' dans la montée en compétences des conseillers.

→ Pour l'État

L'instabilité des aides nationales et les changements réglementaires fréquents insécurisent les professionnels de la rénovation énergétique et les habitants. Le CESER propose donc de :

- Stabiliser les dispositifs sur plusieurs années pour donner de la visibilité aux entreprises et aux propriétaires.
- Évaluer l'impact des réformes avant de les appliquer, pour éviter les effets contre-productifs.
- Garantir un financement pérenne de l'ANAH, afin de soutenir durablement la rénovation énergétique et la lutte contre la précarité.

2. Assurer un accès égal au conseil pour tous les Ligériens et Ligériennes

→ La Région est cheffe de file, notamment, pour l'aménagement et le développement durable du territoire, et pour les politiques en matière de climat, de qualité de l'air et de l'énergie. Elle peut s'appuyer sur son SRADDET pour développer la rénovation énergétique. Le CESER suggère à la Région de :

- Organiser une conférence annuelle réunissant acteurs locaux, professionnels, territoires et associations, afin d'instaurer un dialogue, de coordonner les stratégies en matière de rénovation énergétique.



- Soutenir aux côtés de l'État les territoires les plus fragiles pour mettre en place offrir des points d'entrée uniques.
- Soutenir les formations ad hoc.

→ Clarifier le rôle et la lisibilité des acteurs

La multiplicité des intervenants crée de la confusion pour les habitants. Le CESER propose que l'État :

- Fasse du site de l'ANAH le point d'entrée unique pour la rénovation énergétique, avec une version facile à lire et à comprendre et un diagramme des acteurs et de leurs missions.
- Renforce les moyens humains et budgétaires de l'ANAH, pour qu'elle puisse assumer ce rôle central.

3. Protéger les consommateurs et lutter contre les fraudes

→ Encadrer les pratiques commerciales

Le CESER propose à l'État de :

- Limiter, voire interdire le démarchage à domicile.
- Instaurer un droit de rétractation pour les contrats signés en salons ou foires.
- Responsabiliser les organismes de crédit pour qu'ils vérifient la viabilité financière des projets avant d'accorder un prêt.
- Faciliter le recours au prêt à taux zéro.
- Mettre en place un système de contrôle sur la qualité et le résultat des travaux et la compétence des diagnostiqueurs immobiliers.

→ Renforcer la prévention

Les plateformes France Rénov' doivent informer systématiquement sur les risques de fraude et les recours possibles.

4. Adapter les solutions à chaque type de logement

→ Copropriétés : un accompagnement renforcé

Les copropriétés, souvent vieillissantes et complexes à rénover, sont une priorité. Le CESER propose :

- Un soutien accru des espaces France Rénov' pour accompagner les copropriétaires.
- Des prêts sous conditions de ressources pour les propriétaires bailleurs.
- Un soutien pour le dispositif CoachCopro (rénovation des copropriétés) et des mesures pour une meilleure utilisation des fonds ALUR (fonds de travaux obligatoires).

→ Logements sociaux : finaliser la rénovation

Le CESER propose à l'USH (Union sociale pour l'habitat) de :

- Poursuivre les démarches EnergieSprong et les bouquets de travaux pour les logements classés F, G, E et D.
- Accompagner les locataires pour limiter l'effet rebond (surconsommation après rénovation).
- Fiabiliser les DPE pour connaître précisément l'état du parc.

En outre, le CESER suggère à la Région de soutenir financièrement ces actions, notamment via les fonds européens (FEDER).

5. Structurer la filière et former les professionnels

→ Former et favoriser la mixité des métiers

Le CESER préconise à la Région de :

- Soutenir le programme Renoboost pour adapter les formations aux besoins en matière de rénovation énergétique.
- Promouvoir la mixité des métiers et introduire dans les formations des modules sur l'amélioration des conditions de travail et les technologies innovantes.
- Faciliter l'obtention du label RGE pour les petites entreprises, en compensant les surcoûts.

→ Encourager l'innovation et les matériaux biosourcés

La Région pourrait :

- Structurer les filières locales de matériaux biosourcés (bois, chanvre, etc.) en mobilisant les fonds européens.
- Soutenir les clusters comme Novabuild pour favoriser l'innovation et la compétitivité des entreprises.

L'IA pourrait optimiser la rénovation (analyse des données, domotique) tout en ayant une approche raisonnée de son usage.

6. Évaluer et ajuster les politiques publiques

Le CESER insiste sur la nécessité de mesurer l'efficacité des actions engagées. La Région est invitée à :

- Intégrer les rapports de la DREAL dans l'outil TEO (Tableau de bord énergétique des Pays de la Loire) et le promouvoir auprès des acteurs et du grand public.
- Réorienter ses actions en fonction des résultats.

PROJET GOCO2



TÉMOIGNAGE

PASCAL LEMESLE

Rapporteur de la contribution versée auprès de la CNDP, au nom de la commission « Infrastructures - Mobilités - Infrastructures de l'Information et de la Communication - Énergies »

GOCO2 PEUT CONTRIBUER À UNE DÉCARBONATION INDUSTRIELLE AMBITIEUSE ET RESPONSABLE

En 2021, cinq acteurs industriels ligériens et du Grand Ouest- Heidelberg Materials, Lafarge Ciments, Lhoist, NaTran et Elengy - lançaient un défi : éviter dès 2031 le rejet annuel dans l'atmosphère de 2,2 millions de tonnes de CO₂ émis par des unités de production de ciment et de chaux du Grand Ouest. Le coût (2,5 Md€) et les impacts économiques, sociaux et environnementaux d'un tel projet nécessitent une concertation publique menée sous l'égide de la CNDP*. C'est dans ce cadre que le CESER des Pays de la Loire a versé une contribution au débat public.

Un projet ancré dans le territoire. GOCO2 est une brique essentielle de la démarche « Loire Estuaire décarbonation », qui vise à faire du territoire un pôle d'excellence en matière de transition énergétique. Le CESER soutient la cohérence globale de cette stratégie régionale.

Les points d'attention contribuant à l'acceptabilité du projet par les ligériennes et ligériens. La décarbonation de l'industrie ne doit pas se limiter au captage du CO₂. Elle passe aussi par :
• La décarbonation de la construction : réutilisation des bâtiments existants et des matériaux de construction, l'utilisation de matériaux bas-carbone (bois, etc.).
• La fabrication de ciment moins émetteur (réduction du taux de clinker par exemple), etc.

LES AVIS

BILAN À MI-PARCOURS

CONTRAT DE PLAN ÉTAT - RÉGION 2021-2027



TÉMOIGNAGE

ANTOINE CHARLOT

Rapporteur général « Plan - Schémas », au nom du groupe d'appui

ANTICIPER AUJOURD'HUI, C'EST INVESTIR DANS LA RÉSILIENCE DE DEMAIN

Les Pays de la Loire conservent une image de région dynamique, attractive (+15 440 nouveaux habitants en 2023) et un cadre de vie agréable. Pourtant, en 2025, les défaillances d'entreprises ont augmenté de 22 % par rapport à 2024 (+3,1 % en France), avec des disparités territoriales fortes (Loire-Atlantique : +30 %, Sarthe : +8,3 %). Parallèlement, le ralentissement de l'activité économique se poursuit et les changements climatiques pèsent sur l'agriculture, l'accès à l'eau et la résilience des territoires notamment. Zoom sur quelques préconisations.

Le CESER salue les avancées déjà réalisées, notamment dans les mobilités (Service Express Régional, pôles d'échanges multimodaux), l'enseignement supérieur (rénovation des campus) et la transition écologique (gestion de l'eau, rénovation énergétique). Cependant, il souligne que ces réussites demeurent fragiles.

INDUSTRIES D'AVENIR : ACCÉLERER LES TRANSFORMATIONS ACTE 2



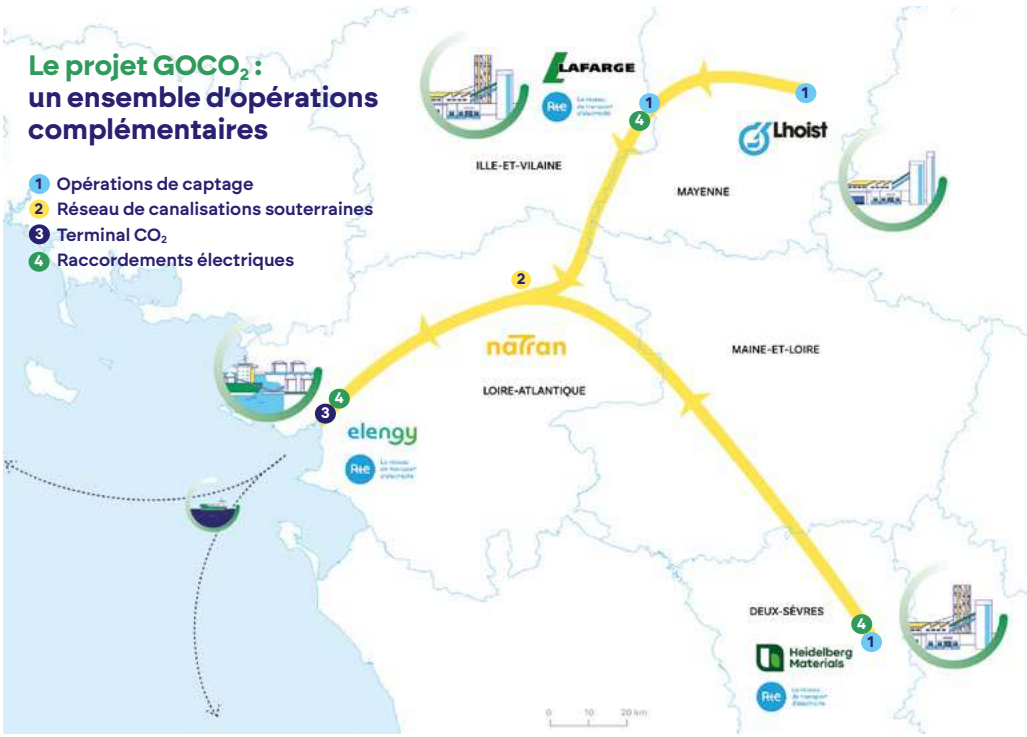
TÉMOIGNAGE

STÉPHANE GALIBERT

Rapporteur au nom de la commission « Économie - Emploi - Recherche - Innovation ».

UNE NOUVELLE IMPULSION POUR L'INDUSTRIE LIGÉRIENNE

Le 1^{er} volet de la stratégie industrielle comportait quatre mesures phares : un fonds de 300 M€ pour l'innovation, la création d'un Campus des métiers des énergies durables, une Task Force Compétitivité et des sites « clés en main ». Ces enjeux convergent en partie avec ceux pointés par le CESER dans son étude « Face aux nouveaux enjeux de l'industrie des Pays de la Loire : adapter notre stratégie ». Dans l'acte II, la Région fait évoluer son approche des entreprises, non plus en étant simplement un financeur, mais aussi en facilitant l'accès aux ressources clés pour les entreprises.



Source : DR

Anticiper les défis techniques et les impacts environnementaux. Le CESER souligne la nécessité d'adopter sur l'ensemble du projet la démarche « Éviter Réduire » et si nécessaire Compenser. Ainsi, le réseau électrique doit être renforcé avec des lignes haute tension (225 kV) et de préférence souterraines pour faciliter l'acceptabilité locale.

Garantir le financement et la pérennité du projet. Les cimenteries (Lafarge Ciments, Heidelberg Materials) dépendent de groupes dont les sièges ne sont pas situés en France. Leur maintien dans l'activité locale est indispensable pour la viabilité du projet GOCO2. En outre, le modèle économique du projet reposant en partie sur la hausse du prix du carbone, le CESER appelle à un soutien public, national et européen, pour sécuriser le financement.

* Commission nationale du débat publique.

→ Lire l'avis sur ceser.paysdelaloire.fr



Concentrer les moyens sur des projets structurants. Le CESER appelle à regrouper les crédits autour de « paquets intégrés » et de projets cohérents, pensés à l'échelle d'un territoire ou d'un bassin de vie.

Maintenir le principe de co-financement État-Région. Le CESER réaffirme la nécessité de préserver le co-financement à parts égales entre l'État et la Région. Pour le CESER, les collectivités locales, les fonds européens, les banques privées, voire l'épargne citoyenne, doivent être aussi mobilisés.

Saisir l'opportunité de la clause de revoyure en 2025. Le CESER propose d'y intégrer de nouveaux enjeux prioritaires dans les domaines de :
• Santé et cohésion sociale : accompagner l'installation d'équipes de soins dans les territoires fragiles, soutenir les hôpitaux de proximité pour une offre de soins de spécialistes, accompagner les publics vulnérables.
• Économie, emploi et innovation : accélérer la transition écologique des TPE-PME, sécuriser les financements des grands projets structurants (Eole, port de Nantes-Saint-Nazaire), encadrer le développement de l'intelligence artificielle pour en faire un outil au service de l'humain.
• Transition écologique et environnement : intégrer les coûts liés au changement climatique, accélérer les politiques de gestion de l'eau et renforcer la reconquête de la qualité de l'eau.
• Enseignement supérieur, recherche et formation : prendre en compte la situation financière alarmante de certaines universités, renforcer les mobilités étudiantes.

→ Lire l'avis sur ceser.paysdelaloire.fr



Emploi et compétences : former pour mieux recruter. Le dispositif régional « 1 emploi = 1 formation » affiche plus de 5 000 intentions d'embauche et un taux d'insertion de 73 % à 6 mois (contre 56 % au niveau national). Le CESER salue cette dynamique, mais pointe plusieurs défis :
• L'accompagnement des entreprises dans la formulation de leurs besoins de recrutement, pour mieux cadrer avec une formation.
• L'équilibre économique des organismes de formation.
• L'anticipation des compétences futures, notamment en IA et transition écologique.

Attractivité : des sites « clés en main ». 10 sites sont déjà en cours de commercialisation et 8 projets d'implantation d'entreprises sont à l'étude. Le CESER souligne l'importance de concilier cette ambition avec les objectifs du ZAN, et demande des précisions sur la nature des projets.

Nouveauté majeure : l'accélérateur IA, avec un parcours digital pour les entreprises, des événements trimestriels et une « Learning expedition ». Le CESER salue cette initiative, et appelle à intégrer davantage les enjeux éthiques, sociaux et humains de l'IA, comme développé dans son rapport « L'IA au bénéfice de l'humain en Pays de la Loire ». Il invite la Région et l'ensemble des acteurs à favoriser un déploiement partagé et éclairé de ces technologies.

LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

→ Lire l'avis sur
ceser.paysdelaloire.fr

TÉMOIGNAGE

SOPHIE DESCARPENTRIES

Présidente de la commission « Aménagement des territoires - Cadre de vie - Environnement »

Dans un esprit de contribution aux orientations régionales et conformément à son rôle et ses missions, le CESER a rendu un avis sur le Rapport régional 2024 sur la situation en matière de Développement Durable (RDD). Cet avis intègre une analyse des avancées et démarches présentées, ainsi que des recommandations destinées à renforcer la transversalité, la cohérence et la portée durable des politiques régionales dans ces domaines.

Développement durable en Pays de la Loire : le CESER souligne l'enjeu d'une cohérence accrue entre les actions et appelle à un rapport servant l'évaluation des politiques publiques.

La dimension transversale des actions et leur fil conducteur par rapport aux politiques publiques gagneraient à être renforcés. De plus, le CESER souligne l'intérêt que présenterait l'intégration d'éléments de suivi et d'évaluation, qui auraient permis d'éclairer les débats budgétaires pour d'éventuels réorientations ou ajustements de ces politiques. En outre, le CESER encourage la Région à faire du RDD un réel rapport de situation en matière de développement durable couplé à son Rapport d'Activités, en le recontextualisant face à la situation globale, nationale et internationale, et en regard des défis régionaux et des 17 Objectifs de Développement Durable.

Écologie et mobilités : des avancées certaines accompagnées de fragilités et de points de vigilances. Dans les domaines des transports et mobilités, de l'énergie, de l'eau et la biodiversité, ou encore de la valorisation des déchets le CESER note avec intérêt des évolutions et avancées mais regrette par ailleurs l'abandon de nombreux dispositifs pourtant mis en avant dans le RDD. Certains sujets comme le Littoral sont absents du document malgré leur importance pour notre région.

Cohésion territoriale : des pactes à évaluer, des inégalités à réduire. Le CESER appelle à une réelle évaluation des Pactes stratégiques territoriaux au regard des priorités régionales. Il pointe ainsi l'importance de la cohérence des investissements régionaux pour favoriser et obtenir une cohésion territoriale et la réduction des inégalités, notamment dans le domaine de la Santé.

Jeunesse : éducation, sport et patrimoine, des leviers de transition. Le CESER apprécie l'accroissement des investissements régionaux pour la transition écologique dans les lycées qu'il encourage à associer à une éducation à l'environnement pour les lycéens. Le CESER plébiscite également les initiatives en faveur de la transition écologique dans les domaines culturel, sportif et patrimonial.

Économie et emploi : innovation et compétences à renforcer. Au niveau de l'industrie et de l'artisanat, le CESER note avec satisfaction les soutiens prépondérants à des projets engagés dans une démarche de transition écologique. Il réitère l'importance d'orienter également l'innovation vers des démarches vertueuses tel que déjà réalisé dans le domaine du Tourisme durable. À ce titre, il appelle à simplifier les procédures et renforcer l'accompagnement de l'Économie Sociale et Solidaire, secteur clé du développement durable.

L'ÉLEVAGE EN BRIÈRE

→ Lire l'avis sur
ceser.paysdelaloire.fr

TÉMOIGNAGE

JEAN-YVES TESSIER

Rapporteur au nom de la Commission « Économie - Emploi - Recherche - Innovation »

LA BRIÈRE AU CŒUR DES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE ET GÉNÉRATIONNELLE

La Région des Pays de la Loire affiche une ambition claire : concilier production agricole et préservation des milieux naturels, en prenant aussi en compte les aléas climatiques. L'objectif est notamment de démontrer que des synergies vertueuses entre élevage et biodiversité mais également entre économie locale et gestion durable sont possibles. Le CESER salue une démarche innovante pour l'avenir de l'agriculture et des femmes et hommes qui la font vivre.

Un territoire, des enjeux partagés. La Brière, zone humide emblématique, concentre des défis majeurs : renouvellement des générations d'éleveurs, compétitivité des exploitations, adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité... Face à ces enjeux, la Région propose une réponse globale.



Une gouvernance ouverte. Le CESER souligne avec satisfaction la volonté de la Région d'associer l'ensemble des acteurs - éleveurs, chasseurs, pêcheurs, associations, collectivités, chambre d'agriculture... - à la construction et à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie élevage en Brière. La création d'un comité de suivi, piloté par le Parc Naturel Régional de Brière, est aussi une avancée pour instaurer un espace de concertation. Le CESER rappelle la compétence et le rôle du Syndicat du Bassin Versant du Brivet concernant la gestion de l'eau (niveau, entretien et qualité de l'eau).

Transmission et installation : l'urgence d'agir. Avec près de 60 000 emplois à maintenir et un tiers des agriculteurs ligériens appelés à partir à la retraite d'ici 2030, la question du renouvellement des générations est cruciale. Le CESER se félicite que la stratégie consacre une action spécifique à l'accompagnement des éleveurs en Brière, via un diagnostic territorial, des actions de sensibilisation et une candidature au label « Territoire pilote pour la transmission ». L'attractivité des métiers et la rémunération des agriculteurs sont au cœur de la pérennité de nos territoires, rappelle le CESER.

L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES EN PAYS DE LA LOIRE

→ Lire l'avis sur
ceser.paysdelaloire.fr

TÉMOIGNAGE

MARIKA VIDAILLAC ET MICHEL BONHOURS

Co-rapporteurs au nom du groupe égalité Femmes-Hommes

La politique régionale en matière d'égalité femmes-hommes pour 2024 a été dotée d'un budget de 895 000 euros. Le CESER salue ce bilan, tout en estimant que les actions déployées sur le territoire gagneraient à être davantage mises en valeur, au regard des ambitions portées par la collectivité et de des impacts qu'elles ont produit sur les Ligériennes et les Ligériens. Extraits de l'avis du CESER.

Défi Jeunesse. La Région a lancé un appel à projets éducatifs dédié à l'égalité. Cette initiative intéressante demeure limitée à cinq lycées (sur 117) en 2024, ce qui permet difficilement un changement massif sur la lutte contre les inégalités. Des expériences locales, comme celles menées dans les lycées à Orvault ou Rezé (Loire-Atlantique) contre les violences sexuelles et sexistes, montrent que le lycée peut être un levier puissant.

Le CESER souligne que le handicap, le harcèlement, la lutte contre le racisme et l'ensemble des discriminations sont indissociables du combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Défi économique et emploi. Le CESER approuve la volonté de la Région de soutenir l'Entrepreneuriat féminin. Plus d'informations concrètes sur la façon dont ces offres se déploient (secteurs d'activités, montants, emplois créés et pérennité...) permettraient de mieux mettre en évidence le retour sur investissement des aides déployées et leurs effets réels sur l'accès à l'entrepreneuriat. Pour le CESER, c'est la possibilité de vivre décemment de son travail dans un temps de travail correct qui est importante. Le déséquilibre en termes de mixité des métiers reste important. Le CESER propose à la Région d'afficher davantage ses données sur l'utilisation des dispositifs régionaux dont PREPA et formation tuteurs pour donner à voir son action sur ce sujet.

Défi cohésion territoriale. Le CESER salue l'accent mis sur le développement de la mobilité. Il regrette cependant le gel du développement du transport à la demande et l'arrêt du soutien au covoiturage. Le CESER considère que l'accès au sport pour toutes les femmes doit être visé prioritairement dans un objectif d'égalité de santé, d'émancipation sociale et d'épanouissement personnel.

Région employeur. Le CESER note un effort pour un rééquilibrage femmes-hommes dans les fonctions managériales. L'index égalité régional recule de 80 à 73/100 en un an, notamment en lien avec l'écart de taux d'avancement et de grade entre les femmes et les hommes qui s'accroît.